

bulletin de liaison



le carrefour
des associations de familles
monoparentales du québec
(CAFMQ)

Vol. 9 No.3

JUILLET - AOÛT 82

DOCUMENT DE TRAVAIL
(TEXTES D'ATELIERS)
POUR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAFMQ

D'OCTOBRE 1982

BULLETIN PAS PAREIL!

Bonjour à tous, membres, abonnés

Les vacances sont terminées, les enfants sont retournés en classe l'automne arrivé et voilà c'est aussi la période dans toutes nos associations de reprendre la tâche à pleine allure.

C'est un peu partout dans les associations et comités régionaux le temps des élections et aussi le moment de penser à choisir vos délégués pour l'Assemblée générale annuelle du CAFM Q.

Afin de donner une dynamique plus vivante à la plus importante rencontre de notre regroupement, le Comité organisateur par l'entremise de ce bulletin nous livre le contenu de l'assemblée générale.

Pour les abonnés non-membres de nos associations ce sera l'occasion pour vous de connaître quelques-unes des préoccupations et pistes d'action du CAFM Q. Nous souhaitons quand même captiver votre intérêt.

Ce bulletin spécial se veut donc un instrument de travail pour nos associations et pour les délégués qui participeront à l'assemblée générale, d'octobre prochain. Que pensez-vous des thèmes et de la programmation du CAFM Q pour 82/83?

Nous souhaitons que ce bulletin suscitera une grande implication de la part de toutes nos associations dans l'orientation et l'action que nous voulons donner à notre regroupement en 82/83.

Nous croyons qu'en préparant adéquatement vos délégués pour l'assemblée générale vous garantissez une assemblée générale des plus réussies.

Nous vous attendons en grand nombre !

Denyse Plante
Présidente du CAFM Q

* * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT * IMPORTANT

CE BULLETIN EST LA PRINCIPALE DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE. IL EST DONC OBLIGATOIRE QUE VOS DÉLÉGUÉS L'APPORTENT AVEC EUX.

AUCUN AUTRE BULLETIN NE SERA DISPONIBLE SUR PLACE

N.B.: Notes explicatives sur les ateliers

- Tous les délégués participeront aux ateliers sur les thèmes I, II, et III
- Par contre, le thème IV est divisé en six(6) sous-thèmes, donc en six ateliers différents. Les participants auront à choisir un seul thème/un seul atelier de participation.
- Il serait important que vous recommandiez à vos délégués les thèmes qui touchent le plus votre association ou encore le thème que vous travaillerez cette année.

INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION ET AUX ATELIERS

Quelques-unes des associations du CAFMQ cheminent avec les familles monoparentales depuis dix à douze ans. D'autres se sont greffées au regroupement au fur et à mesure que le phénomène des séparations et des divorces prenait de l'ampleur au Québec. Nous sommes nombreux aujourd'hui et la somme d'expérience accumulée est considérable.

Cette expérience amassée par vos efforts, doit servir les nouveaux groupes qui veulent s'implanter, et doit servir à exprimer clairement les difficultés vécues par les familles monoparentales, afin d'éclairer les pistes de solutions souhaitables pour que la grande brisure qu'est une séparation de couple puisse se vivre avec le moins d'éclaboussure possible.

Cette expérience nous apprend aussi que la société a évolué et que par conséquent les groupes et les associations ont peut-être intérêt à modifier leur approche face à la problématique des familles monoparentales.

Mais avant d'attaquer de front ces réflexions, il serait bon de faire une brève rétrospective sociale afin de bien mesurer le chemin parcouru à ce jour et de voir apparaître le portrait actuel de la famille monoparentale.

HISTORIQUE (inspiré du rapport de recherche "La famille monoparentale" de Marie Paule Maurice, Juin 1982, DGME)

L'histoire de la famille monoparentale, c'est aussi l'histoire de notre société québécoise et de la famille.

Il y eut toujours - au cours de cette histoire - des parents uniques: veufs, veuves chargés d'enfants, "mères célibataires", et quelques séparé(e)s. Dans les cas de veuvage, la parenté et même le voisinage, en plus de sympathiser avec le parent et les enfants en deuil, apportaient aide et sécurité matérielles ou les prenaient carrément en charge au sein de leur propre famille. Quant aux mères célibataires et aux femmes séparées, elles étaient vouées à la réprobation et au déshonneur! Les divorces et les séparations étaient peu nombreux et les filles célibataires devenant enceintes étaient cachées par la famille. Les enfants, fruits de l'amour et de ce déshonneur, étaient donnés en grande majorité à l'assistance publique et gardés dans des crèches pour une éventuelle adoption.

On peut donc dire qu'à cette époque, la famille monoparentale n'existait pas, car elle était cachée socialement par la parenté ou absorbée par elle.

Dans les années 40-50, l'industrialisation et l'urbanisation ont entraîné petit à petit des changements dans la vie sociale et dans les mentalités.

tés. C'est avec la "révolution tranquille" des années 60 que se sont concrétisés ces changements : déclin des valeurs religieuses, prise en charge par l'Etat de l'éducation des enfants, baisse effarante de la natalité, légalisation du divorce en 1969.

La famille monoparentale a commencé à exister socialement, même si elle n'était pas reconnue comme telle; celle-ci n'était plus prise en charge par la parenté qui d'ailleurs ne comptait plus d'aussi grandes familles.

Plus tard, les années 70 ont reçu des théories californiennes le grand vent de l'individualisme, de la tolérance et de la permissivité; le culte de la personne a amoindri la responsabilité sociale et de ce fait même a isolé et marginalisé certains groupes sociaux, dont la famille monoparentale. D'autre part, le mouvement féministe a pris de l'ampleur et a permis l'apprentissage de la parole chez les femmes. Ces dernières, collectivement, ont commencé à prendre conscience et à réévaluer leur situation, ce qui est à l'origine aussi de sérieux changements.

C'est alors qu'on parle de démantèlement de la famille, certains vont jusqu'à annoncer la mort de la famille car elle n'est plus le centre de la vie sociale, ni de l'épanouissement de la personne, mais on continue toutefois à la vouloir comme la base sociale.

On constate aujourd'hui qu'il serait plus juste de parler de mutation de la famille et non pas de la mort de la famille, car en 1982, la famille monoparentale existe bel et bien socialement. Des efforts grandissants se font pour sa reconnaissance. Dans sa brochure "La Famille Demain", le Conseil des affaires sociales et de la famille la prend en considération en proposant de la définir ainsi: "Le groupe parent(s)-enfant(s), vivant ensemble dans une certaine continuité pour favoriser le développement personnel et social des individus qui le composent". Il faut dire que la société n'a pas beaucoup le choix, car les familles monoparentales ont passé de 82,000 en 1956 à 206,000 aujourd'hui. De plus, en 1979, on estimait à 12,000 le nombre des naissances hors mariage. Ce qui est important et qu'il faut surtout retenir dans la réalité des familles monoparentales, c'est que se sont surtout des femmes qui sont chefs de famille; en fait, il y a cinq(5) fois plus de femmes que d'hommes.

Pourtant, même si des efforts sont faits pour sa reconnaissance sociale, la famille monoparentale reste encore marginalisée socialement. Au plan social, politique, économique et culturel, la famille traditionnelle - papa, maman, enfant(s) - demeure toujours la "vraie" famille.

Aussi les familles monoparentales ont-elles de sérieux problèmes, surtout au plan économique, ce qui est en fait la toile de fond de presque toutes leurs autres difficultés. En outre, la famille monoparentale n'a plus, comme par le passé, l'aide et la sécurité venant de la parenté, elle est donc isolée et démunie à tous les niveaux. Comme ce sont les femmes qui sont les chefs de famille, elles rencontrent les mêmes difficultés que les autres femmes sur le marché du travail: sexualisation

des emplois, discrimination salariale, déqualification et sous évaluation de leur expérience et confinement dans des emplois de services. Pour la garde des enfants, même difficulté: les garderies et services postsecondaires sont trop peu nombreux ou trop dispendieux. Les femmes divorcées ont de la difficulté à recevoir leur pension alimentaire venant de leur ex-conjoint sans compter d'autres problèmes d'ordre psychosocial, préjugés, discrimination, etc...

Pourtant, certaines familles monoparentales ont trouvé des solutions à leur vécu difficile en se regroupant; c'est au cours des années 68-70 que sont nées les premières associations. Le premier pas à faire vers des solutions étant pour ces femmes chefs de famille la prise en charge de leur autonomie, ensuite le regroupement avec d'autres familles monoparentales vers des actions collectives, vers une reconnaissance et une valorisation de leur vécu, et vers une dimension nouvelle de la relation parent-enfant. Ainsi, elles pouvaient s'organiser une vie décente, mais surtout empreinte de chaleur humaine. En fait, lorsqu'on regarde ces familles qui s'en sortent, nous revient l'image du début, c'est-à-dire l'histoire de la prise en charge par la parenté, mais cette fois-ci, une parenté d'affinité, de solidarité et de coopération.

IDENTIFICATION DES SITUATIONS ...

Ces associations, peu après leur mise sur pied, ont voulu se donner une force en se regroupant au niveau provincial et ainsi est né Carrefour dont le but, que vous connaissez bien, est "L'AMÉLIORATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES". Or, pour améliorer une situation, il faut d'abord l'identifier clairement; c'est cette première démarche que nous entreprenons aujourd'hui avec vous sous l'éclairage de l'expérience que vous avez acquise. Puis, une fois le fait reconnu, il doit être dénoncé publiquement; c'est ce que vise Carrefour dans un deuxième temps, ce document de travail devant servir de base à un "manifeste" ou à une "plate-forme" de revendications. Et finalement, notre démarche doit mener vers des recommandations précises et vers l'action dans les différents domaines que nous aurons étudiés; ce sera votre tâche lors de l'assemblée générale et tout au cours de l'année.

Nous posons au début de cette recherche deux grands postulats qui ne sont pas repris dans la discussion comme tels, mais qui sont sous-jacents à toute notre action:

1. La majorité des familles monoparentales vit sous le seuil de la pauvreté;
2. Nous sommes des familles à part entière.

Que les femmes chefs de famille en particulier vivent d'une façon indécente, nous le savons d'autant mieux que la recherche-action effectuée par Carrefour en 79-80 nous le démontre clairement. Cette situation a été dénoncée et n'a pas fini de l'être; nous serons là partout où c'est utile de le redire et nous travaillerons avec tous les moyens mis à no-

tre disposition pour faire changer cet état de chose.

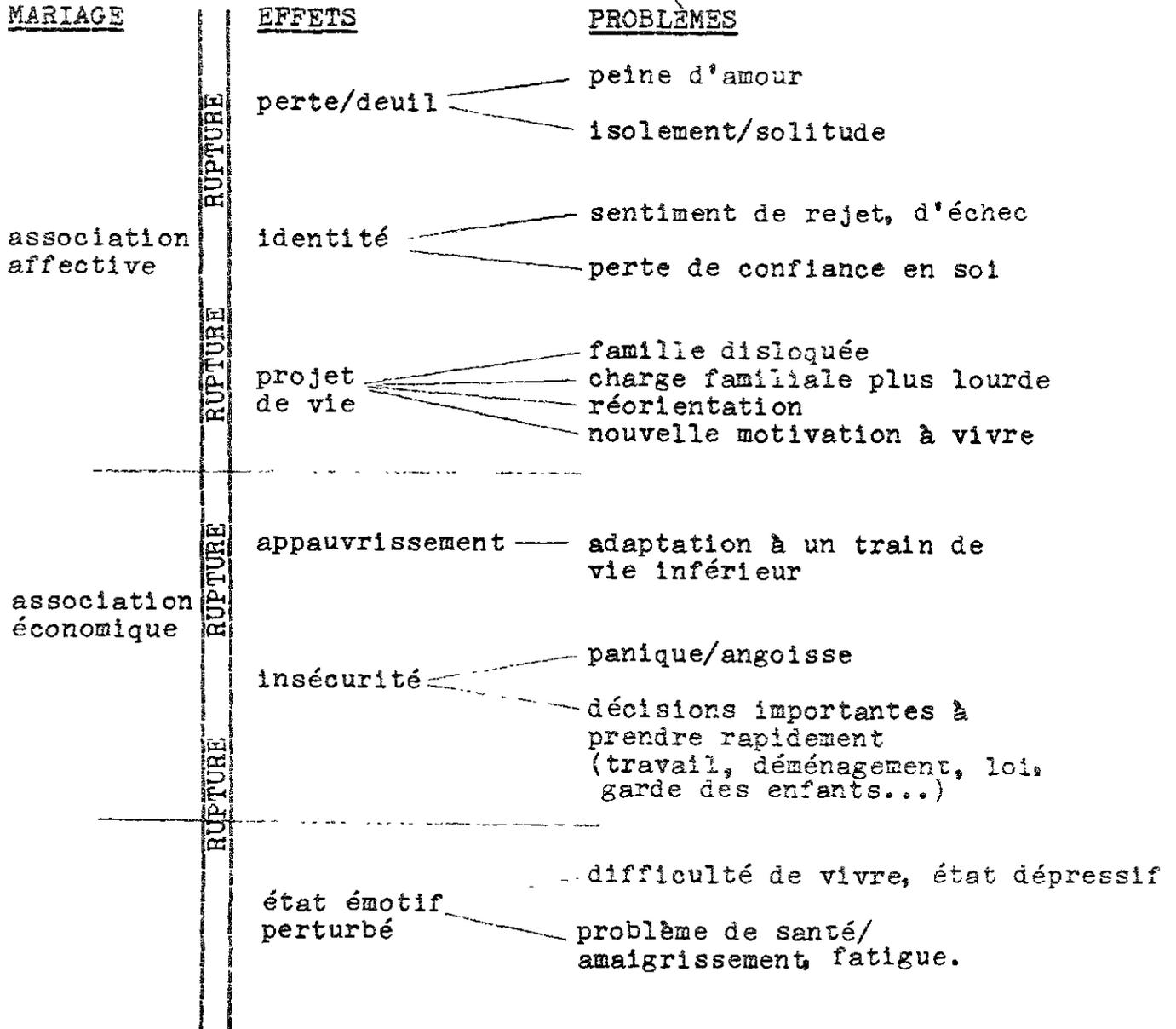
Cela vaut également pour le deuxième énoncé: Carrefour est présent à la table de concertation des politiques familiales mise sur pied par le gouvernement du Québec et entend faire valoir partout ses droits "familiaux".

Nous disions donc que ces énoncés sont au coeur de nos préoccupations. Mais nous réalisons également que d'autres situations sont ahurissantes et méritent notre attention. Elles sont partie intégrante du vécu des familles monoparentales et sont aussi paralysantes. Elles nous appartiennent en propre et doivent être dénoncées par nous, car c'est à nous qu'elles rend la vie difficile. Nous parlons ici de l'appareil judiciaire qui n'a souvent aucun respect de nos blessures profondes; de notre santé physique ou mentale qui est fragile durant la période de "crise", mais qui mérite un autre traitement que celui que nous impose souvent l'incompréhension des médecins; de nos enfants qui sont hélas trop souvent lieu de chantage et de règlement de compte entre ex-conjoints; de l'absence des services de garde adéquats ou mal adoptés à nos besoins; de la réinsertion sociale des femmes mal préparées à devenir autonomes; des familles reconstituées avec la difficulté d'adaptation psychologique de leurs membres. Voilà autant de sujets épineux sur lesquels nous avons le goût de nous pencher cette année et dans les années à venir.

PORTRAIT DE LA RUPTURE AVEC SES CONSÉQUENCES

Comme on le voit, l'éclatement d'un couple provoque aussi l'éclatement de toute une série d'habitudes et de certitudes qui composaient le tissu de notre vie, entraînant à sa suite la séquelle des difficultés énumérées plus haut. Il ne s'agit pas d'UNE rupture, mais de PLUSIEURS ruptures.

Et si nous regardions ensemble de quoi sont faites ces ruptures ?



Et, entremêlé à tout ça, l'APPAREIL JUDICIAIRE qui vient rendre public ce qui était privé, qui complique les choses simples, qui utilise un langage agressif et non familial, qui entretient une dépendance face aux professionnels.

Que voilà de difficultés à surmonter !

Nous organisons des "services" pour aider les gens à mieux se saisir à travers leur dure expérience, à mieux fonctionner dans leur situation nouvelle. A travers cette démarche nous reconnaissons des lacunes sociales importantes et nous identifions des points stratégiques qu'il nous appartient, de dénoncer, afin que la société s'ajuste mieux à cette nouvelle réalité qu'est la famille monoparentale. Notre vouloir profond est de nous situer dans les mouvements sociaux de transformation, au même titre que le mouvement ouvrier, le mouvement féministe et le courant écologique.

CONCLUSION

Les membres du comité organisateur de l'assemblée générale espèrent susciter une réflexion collective où la mise en commun de nos vécus et de nos expériences permettra d'élaborer des outils et des stratégies afin de **DE-TERMINER ENSEMBLE NOS CHAMPS DE TRAVAIL, D'ACTION ET DE REVENDICATIONS POUR L'ANNÉE 1982-1983.**

THÈMES DES ATELIERS

Le comité organisateur propose donc l'étude des thèmes suivants:

- Thème I : Réflexion sur le vécu et la diversité des associations de familles monoparentales affiliées au CAFMQ
- Thème II : Portrait des ressources financières du CAFMQ et de l'utilisation de ces ressources
- Thème III : Programmation du CAFMQ pour 1982-1983
- Thème IV : Pistes d'action pour les associations en vue de répondre aux attentes des familles monoparentales.

Sujets de réflexion:

- a) l'appareil judiciaire
- b) la santé physique et mentale
- c) les familles reconstituées
- d) les services de garde
- e) le retour aux études / marché du travail
- f) la responsabilité parentale

THEME I : Réflexion sur le vécu et la diversité des associations de familles monoparentales affiliées au CAFMQ.

Exceptionnellement, ce thème ne sera pas présenté par le biais d'ateliers. Cette réflexion sera suscitée par la présentation d'une pièce de théâtre conçue expressément pour nous par la troupe de théâtre PARMINOÛ. Cette pièce nous sera présentée en soirée, vendredi le 22 octobre 1982.

N.B.: Il n'y aura aucun frais d'admission pour assister à la présentation de cette pièce. Heure de présentation: consultez l'horaire de la fin de semaine.

THEME II : Portrait des ressources financières et de l'utilisation de ces ressources.

Lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre '81 et devant le malaise occasionné par les coupures de la Direction générale de l'éducation aux adultes (DGEA) plusieurs associations et participantes ont manifesté le désir de connaître la gestion financière du CAFMQ.

Il a été proposé de mettre sur pied pour la 2ième fois un comité de finance qui aurait pour mandat:

- 1° de surveiller les finances du CAFMQ
- 2° de surveiller la campagne de financement
- 3° de trouver les critères pour la redistribution DGEA

Après plusieurs tentatives depuis 2 ans ce comité n'arrive pas à se structurer et à exécuter le mandat faute de volontariat. Pourtant il est plus qu'urgent et nécessaire que ce comité existe en permanence au sein du CAFMQ afin d'assurer une saine gestion à un organisme de notre envergure.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement financier de notre regroupement, nous examinerons en ateliers lors de l'assemblée générale :

- 1° nos sources de revenus
- 2° la distinction entre nos activités provinciales et le fonctionnement du secrétariat (siège social)
- 3° les coûts de chaque activité provinciale
- 4° la redistribution DGEA

Par cette étude, nous pourrons voir où et à quoi passent actuellement les fonds du CAFMQ. Nous pourrons également lors de cette étude identifier la part qui retourne directement ou indirectement aux membres. Nous ne pouvons à l'heure actuelle de crise, nous attendre à une augmentation de nos sources de financement.

Nous ne pouvons non plus dès maintenant prévoir le succès de la campagne de financement proposée par l'assemblée générale d'octobre '81.

Alors ensemble il est nécessaire de savoir où l'on veut mettre la priorité et l'accent en 82/83 et décider dans quel partie du maigre il faudra couper.

Nous avons trois paliers au sein du CAFMQ

LE PROVINCIAL

Devant les coupures budgétaires, devant l'accroissement des demandes des associations locales, devant la pression exercée par les associations pour que le CAFMQ prenne un leadership plus grand:

- dans les revendications, les luttes à mener
- dans la formation
- dans la recherche,
- dans les services aux associations
- dans la préparation d'outils d'animation, sensibilisation etc.

LE RÉGIONAL

De plus, lors de l'assemblée générale d'octobre '81, les associations locales ont demandé clairement que les comités régionaux soient plus efficaces, plus rentables. Il s'est aussi dégagé que les associations locales veulent que les comités régionaux accomplissent une certaine quantité de travail. Afin de rendre possible cette demande, il sera important d'avoir une formation adéquate soutenue des responsables régionales, afin de stimuler leur dynamisme et de leur faire jouer leur rôle de moteur.

LES ASSOCIATIONS LOCALES

De trois associations locales qui ont fait une demande à la DGEA en 1979 nous sommes passés à 17 cette année. Les montants demandés par chacune sont très variables.

En 82/83, les demandes sont de :

| | |
|----------------------|----------------|
| \$ 1260.00 à 2000.00 | 2 associations |
| 2000.00 à 3000.00 | 3 associations |
| 3000.00 à 6000.00 | 3 associations |
| 6000.00 à 9000.00 | 2 associations |
| 9000.00 à 11000.00 | 3 associations |
| 15000.00 à 23000.00 | 4 associations |

Pour un total demandé \$152,000.00

P.S.: Les besoins exprimés par 17 de nos associations sont plus grands que le montant que nous recevons pour l'ensemble du CAFMQ

CONCLUSION

Souvent on exprime que si il n'y avait pas d'associations locales il n'y aurait pas de regroupement provincial, c'est tout à fait vrai.

Mais où serait la force de revendications des familles monoparentales, si chacun dans notre petite, moyenne ou grosse association nous travaillons tout seul?

Nous avons des choses à réévaluer, à corriger, à changer et la réutilisation de nos finances en est une.

Quel palier ou activités allons-nous privilégier financièrement cette année?

- La formation ?
- Les comités de recherche et de travail afin de faire avancer plus rapidement nos revendications collectives? (ex.: loi sur l'aide sociale, pensions, séparation, divorce)
- Les comités régionaux, les associations locales etc.?

.Pensez-vous que nous pourrions développer l'appartenance ou l'affiliation au CAFMQ sur une base de solidarité aux objectifs plutôt que sur les sommes d'argent à se redistribuer?

.Pensez-vous que nous devrions réduire la participation (le nombre) aux activités provinciales et régionales pour favoriser plutôt les locales?

.Pensez-vous que nous devrions réduire les frais de remboursement des coûts de représentation et de délégations des membres participants aux différentes activités?

.Pensez-vous qu'il serait plus facile aux associations locales de s'auto-financer :

par le biais : des tables régionales des Organismes volon-

- Fontaines d'éducation populaire (O.V.E.P.)
- des tables des offices de la famille
- des tables projets fédéraux, municipaux etc.
- Centraide, C.L.S.C., Commission scolaire.

Quelles sont vos propositions ou vos suggestions face au Comité des Finances?

THÈME III : Programmation du CAFMQ pour 1982-1983

PROGRAMME ACTION

1. Que le Bureau exécutif, le Conseil d'administration, les comités régionaux et les associations locales travaillent à l'élaboration d'un manifeste au cours de 1982/83.

Ce manifeste comprendra:

1. Une identification claire de notre situation.
2. Les faits que nous voulons dénoncer publiquement.
3. Des recommandations précises.

Sur les sujets suivants:

- a) L'appareil judiciaire.
 - b) La santé physique/mentale.
 - c) Les familles reconstituées.
 - d) Les services de garde.
 - e) Le retour aux études/marché du travail.
 - f) La responsabilité parentale.
2. Que les résultats et les recommandations des ateliers de l'assemblée générale sur les thèmes énoncés plus haut soient le départ du manifeste et nos champs de travail et d'action pour 1982-83
 3. Que chaque association locale affiliée au CAFMQ travaille sur au moins un de ces thèmes au cours de l'année:
 - par la sensibilisation de ses membres
 - par la mise sur pied d'un comité de recherche
 - par la mise sur pied d'un service en rapport avec un thème.

4. Que chaque association achemine à son comité régional le rapport de ses recherches et de ses recommandations pour avril 1983.
5. Que les comités régionaux motivent et encouragent les associations à s'impliquer face à la programmation et leur apporte le support nécessaire.
6. Que les comités régionaux fassent la compilation des données de leur région pour juin 1983, et les transmettent au CAFMQ, afin que nous puissions obtenir un consensus clair sur les luttes et les revendications à faire ensemble.
7. Que ce manifeste soit présenté pour adoption de tous à la prochaine assemblée générale annuelle de 1983.

FORMATION

Lors de l'assemblée générale d'octobre 1981, il a fortement été proposé de donner une orientation à nos comités régionaux de "Moteur". Afin d'atteindre cet objectif et pour permettre à nos responsables d'être les animateurs de nos régions:

Nous proposons que la Session éducative provinciale soit transformée en un Programme de formation annuelle tel que recommandé par le comité organisateur de la Session éducative qui se tenait en février 1982.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Que suite au lancement de la Campagne de financement:

Chaque association locale affiliée et chaque comité régional fasse la promotion de la Campagne et incite ses membres à participer activement à cette campagne.

PENSIONS ALIMENTAIRES

En 1981-82, un questionnaire-sondage fut élaboré en vue de mesurer le degré d'utilisation et de satisfaction de nos

membres face aux services de perception des pensions alimentaires. Nous avons en main 1,500 questionnaires à faire circuler et à compiler.

Nous proposons que chaque association locale affiliée et chaque comité régional incite ses membres à participer activement à ce sondage.

THÈME IV : Pistes d'action pour les associations en vue de répondre aux attentes des familles monoparentales

A) L'APPAREIL JUDICIAIRE

Le mariage étant une institution légalisée, pour le défaire, il faut la loi. Et là commence aussi l'ambiguïté; la plupart des gens ont considéré le contrat de mariage comme une simple formalité parmi tant d'autres que comporte cet engagement affectif et social couronné par une magnifique cérémonie. Et s'écoulent toutes ces années d'heureuse union, où on accumule des biens, sans penser à QUI EN EST PROPRIÉTAIRE; et les enfants qu'on ne s'imaginerait jamais devoir partager... et pourtant... vient ce jour où on doit se chicaner même sur les pôles à rideaux! Et cela, au moment où, bien sûr, la communication est coupée entre les deux conjoints.

Alors surgit l'avocat, avec son langage particulier, à qui on essaie de résumer en une heure toute une vie... et à qui on s'en remet pour les décisions à prendre dans notre propre cause; les lenteurs administratives, la longueur du processus judiciaire, la multiplication des démarches et dans quelques cas, des "procès"; le face à face à la salle d'attente et en cour avec l'ex-conjoint devenu l'ennemi, le palais de justice où on côtoie ceux qui passent en cour criminelle, la dépersonnalisation de tout ce processus.

Hommes, femmes, nous connaissons tous ces moments pénibles de dépouillement, de tiraillement, dans un contexte aride sinon hargneux. L'argent, les biens sont en cause - et souvent les enfants.

Bref, personne n'y échappe et tous s'en sortent meurtris. Nous nous demandons souvent ce qu'il conviendrait de faire pour humaniser ou adoucir cette difficile démarche légale.

QUESTIONS

1^o Pensez-vous qu'au niveau des associations, des informations adéquates aideraient les personnes concernées à mieux faire le point pour elles-mêmes et à mieux formu-

ier leurs besoins dans leur cause de séparation ou de divorce?

- 2° Pensez-vous que votre association devrait posséder une liste d'avocats efficaces, compréhensifs, humains que vous pourriez référer à vos membres?
- 3° Pensez-vous qu'au niveau des régions, chaque comité régional pourrait être doté d'un service juridique à l'intention de cette clientèle?
- 4° Pensez-vous que Carrefour devrait faire valoir l'importance du Tribunal de la famille afin que les causes de séparation/divorce soient dissociées des causes civiles ou criminelles et qu'un plus grand respect soit accordé aux difficultés familiales?
- 5° Pensez-vous qu'un comité de recherche en service juridique puisse être mis sur pied pour amasser de la documentation et chercher des pistes de solution, afin d'aider les régions et les associations à offrir ce service?
- 6° Pensez-vous qu'il serait pertinent et important d'examiner la législation qui s'en vient par rapport au Tribunal de la Famille?

THÈME IV

B) SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Le 12 juillet 1980, Solange se présente à l'urgence, épuisée physiquement, sous la recommandation de son employeur.

On lui offre une civière pour se reposer. Après une longue attente, un médecin se présente, elle expose son problème, la fatigue - le médecin lui demande:

- Avez-vous des problèmes ?
- Comme tout le monde, oui répond-elle.
- Des problèmes de famille?
- On peut dire, je suis divorcée depuis 1 an.
- Eh bien! je vais te prescrire un anti-dépressif.
- Oh! non, moi je voudrais un remontant, non pas un tranquillisant.
- Si tu ne veux pas prendre les médicaments, vous pourrez toujours mettre la prescription à la poubelle.
- Merci je n'accepte pas votre prescription.

Solange est retournée chez elle, déçue. Ça nous est presque toutes arrivées d'être traitées de cette façon!

Trouvez-vous ça normal?

Les tranquilisants, la drogue, l'alcoolisme sont-ils ou ne deviendraient-ils pas "compensation".

QUESTIONS:

- 1° Dans nos associations parlons-nous de santé, détente, de fin de semaine de repos dans des endroits tranquilles?
 - 2° Connaissons-nous ce genre d'endroit tranquille dans notre région?
 - 3° Pensons-nous ensemble à trouver des solutions de repos quand nous sommes épuisées, quand nous passons des moments difficiles?
 - 4° Nous préoccupons-nous dans nos associations de nutrition étant donné que beaucoup d'entre nous devons modifier nos habitudes alimentaires suite à une baisse de revenu?
 - 5° Avez-vous visionné le film "Va te faire soigner, t'es malade" ou encore lu le livre?
 - 6° Est-ce urgent d'agir, pour prévenir les dépressions?
- Que faire ! ! ! !

THEME IV

C) LES FAMILLES RECONSTITUÉES

Le but premier de nos associations c'est bien que chacun de nos membres soit heureux.

Bien entendu, nous ne sommes pas des agences matrimoniales, mais il est bien légitime d'aspirer à cette forme de bonheur et de se donner la chance de vivre une vie à deux.

C'est celà une famille reconstituée; elle se compose de deux personnes qui ayant vécu une séparation, un divorce ou un veuvage décident de s'unir pour partager les événements, la vie de l'autre tout en gardant, pour la plupart,

la responsabilité à part entière de leurs enfants respectifs.

La principale difficulté consiste à faire accepter aux enfants qu'un autre adulte prenne la 1ère place dans la vie de leur père(ou de leur mère) et que d'autres enfants partagent leur vie, leur chambre, leurs jouets.

N'est-il pas aussi difficile pour l'un ou l'autre des parents d'accepter pleinement d'autres enfants qu'ils n'ont pas élevés et qui n'ont pas nécessairement leurs habitudes et d'accepter que leur nouveau conjoint garde une place privilégiée à ces enfants de la 1ère union?

Toutes ces situations et bien d'autres que nous ne pouvons énumérer sont enrichissantes pour les personnes prêtes à vivre de nouveau une vie de couple.

QUESTIONS:

1° Est-ce que c'est difficile d'expliquer aux enfants ces nouvelles relations avec un partenaire qui n'est pas le parent naturel et avec des enfants qui ne sont pas leurs frères ou soeurs?

2° Sommes-nous prêts(es) à respecter, à accepter que notre nouveau partenaire passe du temps seul avec ses propres enfants?

Face aux associations, les familles reconstituées ne rencontrent plus nécessairement les critères d'admissibilité. Il demeure qu'à cause de leur engagement au regroupement dans le passé, de leur sentiment d'appartenance, ou la solidarité qu'ils ont développé et des amitiés qu'ils se sont faites, certains ne veulent pas quitter pour le moment leurs associations.

3° Pensez-vous que cette famille a sa place au sein de nos associations?

4° Si oui, serait-il souhaitable d'offrir par exemple des cours de communication et plus d'activités familiales pour répondre aux besoins de ces familles et les insérer davantage?

5° Que pensez-vous de l'idée d'un 2e groupe pour ces familles reconstituées?

THÈME IV

D) LES SERVICES DE GARDE AU QUÉBEC

La responsabilité de la garde des enfants, avant la mise sur pied de la première garderie à but non lucratif il y a environ 11 ans au Québec, reposait entièrement sur "le bon voisinage" soit la garde en milieu familial et c'était reconnu socialement comme étant la responsabilité de la femme.

Sans le travail acharné de centaines de personnes qui ouvraient une perspective pour toutes les femmes d'exercer leur pleine participation à la vie économique, sociale, politique et culturelle de la société, le réseau de garderies n'aurait jamais connu d'expansion aussi rapide, faute d'une volonté politique de l'Etat de répondre adéquatement à ce besoin.

Que l'on se rappelle la lutte des garderies à but non lucratif en 1972 pour un financement adéquat. Cette revendication déboucha sur le "Plan Bacon" (toujours en vigueur) qui accorde une aide financière aux parents à faibles revenus, mais aucune subvention directe aux garderies.

Il a fallu attendre 1979 pour qu'une politique sur les services de garde devienne une réalité; la loi 77 a pour objectif de : "faire en sorte que le droit au travail et le droit aux loisirs pour la femme ne demeurent pas des droits théoriques et fictifs en fournissant des services de garde appropriés; deuxièmement faciliter l'exercice du droit aux jeunes enfants de recevoir des services de garde de qualité".

Au mois d'avril 1980 on finançait directement pour la première fois les garderies à but non lucratif. Un peu plus tard on créa des Agences de service de garde en milieu familial dont l'objectif est de coordonner l'ensemble des services de garde, fournis dans un milieu familial, par les personnes qu'il a reconnues à titre de personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Cette dernière politique n'a certes pas fait l'unanimité; pour les intervenants dans le dossier des garderies on y voyait une limitation au développement du réseau de garderies. Dans la même période on annonçait une politique de service de garde en milieu scolaire.

Toutes ces interventions de l'Etat depuis environ deux ans, nous permettent de constater que la société a évolué, dans le sens de reconnaître que la responsabilité des enfants ne revient pas uniquement et spécialement à la fem-

me mais qu'elle est une responsabilité collective d'où la nécessité d'une politique d'aide adéquate.

Une étude de Guy Pelletier, professeur à l'Université de Montréal démontre que 67% des femmes au Québec seraient favorables à ce que l'Etat finance un réseau de garderies accessibles à tous et toutes. Alors comment expliquer le cri d'alarme tout récemment lancé par le Regroupement Provincial des Garderies à but non lucratif du Québec devant un manque de financement adéquat.

Quelle est donc la situation des garderies à but non lucratif des 0-5 ans, de la garde en milieu scolaire (de la garde en milieu familial) de l'aide financière aux parents et qu'elles sont les recommandations que nous pouvons faire pour améliorer le service de garde au Québec?

LES GARDERIES 0-5 ANS

L'Office des services de garde accorde des subventions pour les nouvelles garderies et les garderies déjà en service. Le tableau (que vous recevrez en atelier) nous permet de voir les diverses formes de financement pour les services de garde.

Depuis l'annonce en décembre 1981 d'une augmentation de \$1.00/jour/enfant, la subvention directe aux garderies à but non lucratif est maintenant de \$3.00/jour/enfant.

Suite à cette subvention, une étude du Regroupement Provincial des Garderies du Québec auprès des garderies de Montréal révèle que dans la majorité des cas les locaux sont trop petits, en nombre insuffisants, soit qu'ils nécessitent des réparations ou des changements dans l'aménagement.

Au niveau de l'alimentation on alloue \$1.00 par jour/par enfant; ce qui comprend 1 repas, et 2 collations. Faute d'un manque de ressource on doit fermer la cuisine durant la période estivale ou demander aux parents d'apporter les collations.

On manque d'équipements pédagogiques pour les enfants. Les salaires dans les garderies sont en moyenne de \$11,000.00 brut par année, plusieurs n'ont pas eu d'augmentation depuis plusieurs années.

En décembre 1981, 18 garderies prévoient des déficits de \$1,500. à \$36,000.; malgré la subvention, 11 garderies restent en déficit allant de \$1,000. à \$26,000. Donc plus de la moitié des garderies demeurent déficitaires.

Pour les garderies en milieu de travail, les coûts des loyers sont peu élevés, mais pour les garderies dans des locaux publics la moyenne se situe à \$385.00 par mois.

Le réseau des garderies, au 16 octobre 1980, ne représente que 13.7% des 150,000 places de garde jugées nécessaires en 1978 pour les enfants de 0 à 5 ans.

- * La réflexion sur la garde en milieu familial n'est pas incluse dans le texte car la recherche n'a pu être complétée à temps; par contre un annexe vous sera remise lors de l'assemblée générale pour faciliter la réflexion à ce sujet.

Il existe présentement 400 garderies qui accueillent 15,000 enfants au Québec. En 1981, seulement 400 places ont été créées, suite à l'obtention d'un permis de l'Office de garde, ce qui veut dire que peu de nouvelles garderies se mettent sur pied.

Quand nous regardons la situation précaire des garderies à but non lucratif de 2 à 5 ans, nous constatons une politique qui se rapproche du statu-quo. Il n'existe présentement aucun financement direct: pour les pouponnières et les halte-garderies.

LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

On estime que 500,000 enfants fréquentent l'école primaire au Québec. La mise sur pied de la garde en milieu scolaire revient à la commission scolaire. Celle-ci a la responsabilité au niveau de la localisation, des activités, de la contribution financière des parents, de la participation des parents, de l'organisation matérielle.

La commission scolaire reçoit \$1,000 de subvention par place.

La mise sur pied dans les faits d'un service de garde en milieu scolaire revient au comité d'école ou au directeur, le pouvoir décisionnel est accordé au directeur.

La garde en milieu scolaire est accessible durant les jours de classe. Si on assume le service pour les journées pédagogiques et la saison estivale les frais sont assumés par les parents. On ne peut utiliser l'équipement de l'école. S'il n'y a pas de local libre, on utilisera le corridor, le gymnase, la salle à manger.

Plusieurs écoles sur le territoire n'offrent pas ce service.

Dans bien des cas, si les parents n'ont pas le temps pour s'impliquer à ce niveau et faute d'un intérêt du comité d'école ou du directeur, aucun service de garde en milieu scolaire n'est dispensé.

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PARENTS

L'Etat accorde par le biais du Plan Bacon une aide financière aux parents qui utilisent les services de garde.

Le tarif fixé par l'Office de garde au 1er janvier 1982 pour une garderie de 0 à 5 ans est actuellement de \$60. par semaine/par enfant. Certaines garderies vont accorder un tarif plus bas pour le 2ième enfant et plus; mais comme on l'a remarqué, la situation financière des garderies rend cette politique de plus en plus difficile à maintenir.

Le tarif pour la garde en milieu familial se situe autour de \$45. par semaine et la garde en milieu scolaire autour de \$1.50 l'heure. Tous ont droit a un reçu pour l'impôt.

L'aide financière est calculée en fonction du revenu familial net, ce qui comprend le salaire net plus l'allocation familiale et de la fréquentation du service de garde soit par demi-journée ou toute la journée.

L'aide financière accordé en garderie pour un adulte, un enfant

(Seuil de la pauvreté pour 2 personnes: \$ 8,427.)
\$9. par jour, pour un revenu de \$6,100. à \$7,500.
\$7.50 par jour, pour un revenu de \$7,600 à \$9,100.

pour un adulte, deux enfants:

(Seuil de la pauvreté pour 3 personnes: \$13,714.)
\$9. par jour pour un revenu de \$6,700 à \$8,200.
\$4.50 par jour pour un revenu de \$11,200. à \$12,600.
\$3.00 par jour pour un revenu de \$12,700. à \$14,200.

pour un adulte, 3 enfants

— deux adultes, 1 enfant

(Seuil de la pauvreté pour 4 personnes \$16,000.)
\$9. par jour pour un revenu de \$7,300. à \$8,800.
\$4.50 par jour pour un revenu de \$11,800. à \$13,300.
\$0 par jour pour un revenu de \$16,300.

L'aide financière pour la garde en milieu familial et la garde en milieu scolaire selon l'échelle est de \$5.00 maximum par jour. *

L'expansion d'un réseau de garderies de 2 à 5 ans est primordiale pour les familles. Les politiques mises de l'avant par l'Etat présentement ne cadrent pas avec cet objectif.

A ce jour les diverses politiques d'aide financière n'accordent que le minimum. Cela empêche la disparition du réseau existant, tout en permettant à l'Etat de déterminer, par le biais de l'aide financière aux parents et du supplément au travail, quelles couches de femmes auront accès au marché du travail (pour la famille biparentale où les 2 conjoints gagnent le salaire minimum, aucune aide financière n'est accordée).*

La clientèle des garderies se précise; des garderies pour les familles monoparentales à faibles revenus et pour les classes supérieures.

Certes nous voulons des garderies pour les familles monoparentales à faibles revenus, nous les réclamons gratuites et accessibles pour tous. Nous ne voulons pas servir de cible aux politiques de restriction de l'Etat qui améliore peu nos conditions de vie.

Par exemple, la politique de retour au travail pour les assistés(es) sociaux(les) s'adresse aux jeunes et aux chefs de familles monoparentales présentement. Par le biais de projets on compte retourner 23,000 assistés(es) sociaux(les) sur le marché du travail cette année. Ces projets ne dureront que 20 semaines, ce qui permet l'éligibilité à l'assurance-chômage. Après la moyenne des salaires pour la femme chef de famille monoparentale est de \$200. par semaine, ce qui veut dire qu'elle recevra \$120. par semaine pour vivre sur l'assurance-chômage.

Il nous apparaît primordial de soutenir le développement des garderies de 0-5 ans, si nous espérons avoir accès à des halte-garderies et des pouponnières en plus grand nombre.

L'expansion des garderies de 2-5 ans est menacée présentement et si nous reculons sur ce terrain, l'avenir d'un réseau universel accessible à tous est plus qu'incertain.

QUESTIONS ET PISTES D'ACTION:

Garderie 0-5 ans

Par rapport au financement, le Regroupement Provincial des Garderies à but non lucratif met de l'avant la recommanda-

* Annexes seront remises en atelier

tion suivante: sommes-nous d'accord avec eux ou avons-nous d'autres points de vue de la question plus en rapport avec nos besoins:

D'avoir accès gratuitement aux locaux publics et parapublics . D'obtenir une enveloppe budgétaire de \$225/année/enfant au permis pour les garderies qui ne sont pas dans les locaux publics.

Garde en milieu scolaire

Que diriez-vous de l'idée que les comités d'école ou les directeurs soient dans l'obligation de mettre sur pied automatiquement un service de garde en milieu scolaire et qu'une exemption soit accordée seulement dans l'éventualité de la non-utilisation par les parents.

Aide financière aux parents

Pensez-vous qu'une nouvelle échelle d'aide financière selon les coûts réels des services de garde soit établie, à partir du montant reconnu comme seuil de la pauvreté et qu'elle soit indexée à chaque année?

QUESTIONS:

- 1° Avant la mise sur pied de la première garderie, est-ce que la garde en milieu familial était suffisante?
- 2° Quels sont les raisons que peuvent motiver des personnes à s'opposer à la mise sur pied d'une garderie?
- 3° S'il y avait une garderie accessible près de chez-vous y placeriez-vous votre enfant d'une façon régulière?
- 4° La garde en milieu familial aurait-elle toujours sa place, même si on instaurait un réseau de garderies accessible à tous?
- 5° Le financement des services de garde doit-il être financé par l'Etat ou les parents?
- 6° Le maintien d'un réseau minimum, sélectif de garderies (politique actuelle de l'Etat, à cause des coûts et de l'échelle d'aide financière aux parents, il s'adresse aux familles à faibles revenus et avec un excellent revenu) doit-il faire place à une politique d'accessibilité pour tous?
- 7° Quelles actions communes les différentes instances du

CAFMQ pourraient mener dans le dossier des garderies.
Est-ce un dossier important pour nos familles?

THEME IV

E) LE RETOUR AUX ÉTUDES ET/OU AU TRAVAIL

Il est de notoriété publique que les femmes, en général, sont les grandes perdantes face au monde du travail. Surtout celles de 35 ans et plus, aucunement préparées à subvenir par elles-mêmes à leurs propres besoins, à être concurrentes sur le marché du travail. L'accession à leur autonomie est un rude chemin à parcourir, et plusieurs n'y parviendront pas sans aide. D'autre part, les préjugés existent toujours chez les employeurs, et plusieurs d'entre eux préfèrent encore voir les femmes dans leur cuisine.

Par ailleurs, il semble que la tendance des juges dans les causes de divorces est d'accorder de moins en moins la pension alimentaire aux femmes en bonne santé, déchargées de leurs jeunes enfants.

Paradoxe. D'une part, on retourne les femmes à elles-mêmes et à leur autonomie, et d'autre part, on leur bloque l'accès aux postes intéressants et rémunérateurs (les raisons évoquées? - pas assez d'études, d'expérience, trop d'absentéisme à cause des enfants, etc...) et on les confine dans des emplois de service, la plupart du temps non-syndiqués.

Nous considérons que c'est un problème crucial pour lequel aucune solution n'est magique, mais sur lequel il faut se pencher sérieusement et faire des revendications appropriées et au bon endroit, afin qu'à tout le moins les générations qui nous suivent ne se retrouvent pas dans ce guet-apens.

En attendant, que faut-il faire pour aider les femmes à effectuer le passage du foyer au marché du travail? Les points à faire valoir ne seraient-ils pas :

- redécouvrir et reconnaître les habiletés qu'elles ont acquises dans leur métier de ménagère et qui seraient transférables dans un emploi rémunéré;
- évaluer la pertinence et la possibilité de parfaire une formation académique et/ou technique qui mène à l'emploi;
- s'approprier une connaissance formelle du marché du travail: connaissance des débouchés, des secteurs d'emploi à la baisse, des secteurs de pointe, des

taux de chômage sectoriels, etc.;

- se sensibiliser aux métiers non-traditionnels;
- se doter de techniques favorisant la recherche positive d'emploi et connaître les différentes lois qui régissent le travail;
- évaluer les conséquences d'un retour au travail, de l'existence de la double journée de travail; identifier et expérimenter des pistes de solution (ex.: travail à temps partiel, supplément de revenu?);
- connaître et se servir des ressources du milieu (réseau d'entraide, organisme populaire de promotion collective).

Ce n'est pas la vocation de Carrefour d'initier de tels programmes. D'autres organismes le font et le font bien. Ce qui est important, c'est que Carrefour appuie ces initiatives et soit à la fine pointe des secteurs de recherches et d'initiatives dans ce domaine. C'est ce qu'il fait d'ailleurs présentement en siégeant au comité avisé de "Relance Sociale" et en participant à la mise sur pied du "Conseil provincial d'intervention pour l'accès des femmes au travail". Ce dernier organisme surtout se veut un palier provincial d'analyse globale de la situation, de dénonciation des incohérences engendrées par des programmes à court terme sans planification et de revendications pour une politique plus intégrée de préparation au retour des femmes sur le marché du travail.

Ceci n'empêche pas que chaque association et chaque comité régional doit s'impliquer dans son propre milieu face à ce problème, aussi souvent que l'occasion lui en est offerte. Plus nombreux seront les milieux sensibilisés, plus rapidement se feront les changements.

Voici quelques pistes d'actions à poursuivre dans ce domaine, qu'en pensons-nous?

- 1^o Effort de sensibilisation auprès des employeurs relativement aux problèmes rencontrés par les femmes; (par les associations)
- 2^o Qu'on demande qu'à valeur et compétence égales, lorsqu'on engage une femme, on choisisse une femme chef de famille; (par Carrefour)
- 3^o Qu'on sensibilise les femmes à la possibilité de postuler pour des emplois non-traditionnels;(dans

les associations)

- 4° Qu'on réclame du gouvernement d'avoir dans son milieu un programme de formation préparatoire à l'emploi à l'intention des femmes. (par le conseil d'administration).
- 5° Qu'on encourage les femmes à créer des emplois communautaires dans leur milieu, car elles aident aussi à développer la qualité de vie du milieu tout en utilisant leur expérience de "femme travaillant à la maison"(par les comités régionaux)
- 6° Quelles autres pistes d'actions pourrions-nous poursuivre?

THÈME IV

F) LA RESPONSABILITÉ PARENTALE

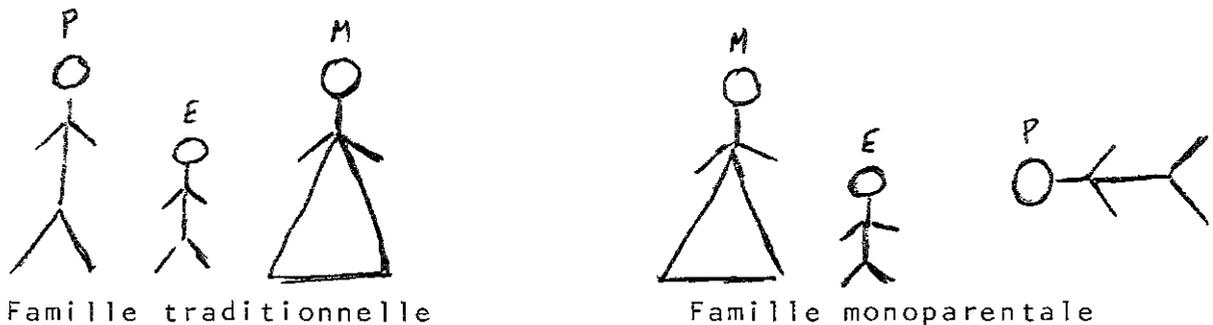
Peu ou pas du tout des 53 associations affiliées à Carrefour ont un programme axé sur le vécu des enfants. Et ce n'est sûrement pas par manque d'intérêt! car nous avons souvent remarqué que lors d'échanges particuliers entre deux membres ou plus du regroupement, on en vient tout naturellement à parler des enfants. Que ce soit pour parler de la charge très lourde qu'occasionne le fait d'être seul(e) pour l'éduquer, que ce soit pour partager l'inquiétude de savoir ce qui adviendra du jeune garçon élevé sans père, que ce soit, pour le conjoint qui n'en a pas la garde, de déplorer l'absence d'emprise sur l'éducation de son enfant, que ce soit sur la difficulté d'accepter l'enfant de la première union, bref, d'une façon ou d'une autre, on parle d'eux.

Nous nous sommes posé la question: comment leur venir en aide? Y a-t-il un programme approprié, expérimenté ou non par un de nos groupes, qui pourrait être adapté aux besoins des enfants?

Mais à travers toutes ces préoccupations, il en est une qui nous semble particulièrement importante et qui découle du fait que nous sommes et nous nous voulons des familles à part entière. Il s'agit de la RESPONSABILITÉ PARENTALE.

Comme il est dit dans l'introduction, nous ne vivons pas la MORT de la famille, mais la MUTATION de la famille. Lorsqu'un couple se défait, il n'entraîne pas la dissolution de la famille, mais sa modification.

On peut l'illustrer par le schéma suivant:



Comme on le voit, à part les cas de veuvage, le conjoint parti n'est pas disparu, mais a simplement changé de place dans la structure de la famille traditionnelle.

Donc il faut réaliser que des liens subsistent toujours vis-à-vis de l'enfant. Des parents qui ont fait le projet commun de mettre des enfants au monde ne devraient pas considérer ce projet comme brisé, mais simplement modifié. Toutefois, il leur faudra apprendre de nouveaux modes de relations entre eux et avec les enfants. Cependant ce nouvel apprentissage ne vient pas instinctivement, nous n'avons encore aucun modèle pour calquer notre comportement. Aussi la tentation est souvent forte pour quelques-uns de régler le problème en mettant un point final à toutes relations avec les enfants et de recommencer sa vie à neuf. Nous croyons personnellement que les enfants sont les grands perdants dans ce cas (et peut-être bien les parents eux-mêmes) et qu'il existe peut-être de bien meilleures façons de s'accomoder de la nouvelle situation.

Nous savons aussi bien sûr que, dans le tumulte des émotions bouleversées, il n'est pas facile de regarder froidement la situation et de prendre sagement les meilleures décisions.

QUESTIONS

- Croyez-vous qu'un service de conciliation qui existerait à cet effet, serait souhaitable pour aider les gens séparés à régler le sort des enfants?

Nous vous soumettrons en atelier un texte sur la COPARENTALITÉ, tiré d'une recherche-action réalisé par des animatrices du Projet Relation Parent-Enfant en collaboration avec l'Opération Renouveau de la C.E.C.M., texte inspiré du livre de Miliam Galper: le guide pour parents séparés ou divorcés - La coparentalité

Après avoir pris connaissance de ce texte, nous aimerions que vous vous posiez les questions suivantes:

- Croyez-vous qu'une relation telle que décrite dans ce texte est:
 - . possible ?
 - . souhaitable ?
 - . dans l'intérêt de l'enfant ?
- Croyez-vous que cette idée est à semer, c'est-à-dire que la société serait plus vivable si le concept de "responsabilité parentale" était plus répandu et respecté par les deux ex-conjoints ?
- Si vous êtes favorables à ce principe, quelles sont les pistes d'action que l'on pourrait envisager pour faire avancer l'idée?
- Que lors d'une séparation ou d'un divorce où des enfants sont impliqués, un service de conciliation soit obligatoire pour faire connaître aux deux conjoints leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants dans le meilleur intérêt de ceux-ci?
- Serait-il important d'avoir des instruments didactiques dans les associations désireuses de promouvoir cette formule de garde conjointe?
- Pensez-vous que plus de publicité devrait-être faite par les différentes instances de Carrefour pour sensibiliser le public à ce concept? (ex. vidéo, brochure, posters...)
- Pensez-vous que les femmes sont prêtes à accepter cette responsabilité de leur conjoint?
- Est-ce souhaitable que la relation déjà existante entre parents/enfants garde une vie propre?